



quotimed.com
le site du Quotidien du Médecin

Recevez par email les annonces qui correspondent à vos recherches

MON QUOTIDIEN

MON PROFIL
MES ARCHIVES

SE DÉCONNECTER



Rechercher... OK + de critères

Démarrer avec quotimed.com | La lettre Quotimed | Le Quotidien en PDF | Newsletters

S'ABONNER

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN
du 04/12/2009 N° 8671

Médecine du travail : Darcos, pressé, se saisit du dossier

- A la Une
- Infos professionnelles
- Infos médicales
- Infos générales
- Congrès Hebdo
- Temps du loisir
- 24 heures du Monde



DOSSIERS WEB

HORS SÉRIE

ANNONCES CLASSÉES

FMC

CONGRÈS HEBDO

INFORMATIQUE ET WEB

NUTRITION

PATRIMOINE

QUOTIDIEN SPÉCIALISTES

EDITION SPÉCIALE CONGRÈS

PUBLICITÉ

Après l'échec en septembre des négociations sur la médecine du travail, le ministre désormais en charge du dossier, Xavier Darcos, s'est officiellement saisi de la question en présentant ce vendredi ses orientations de réforme aux partenaires sociaux et aux organismes spécialisés réunis au sein du COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail).

ÉQUIPES pluridisciplinaires, valorisation du métier de médecin du travail, transparence de gestion, tels sont les grands axes retenus par le ministre du Travail qui estime que « les services de santé au travail doivent trouver un nouveau souffle ». L'évolution nécessaire, a ajouté Xavier Darcos, « doit être réaliste » et « la contrainte liée à la démographie médicale et aux lieux d'implantation des médecins ne doit pas être sous-estimée ». Le ministre souhaite l'élaboration d'une loi et sa promulgation avant l'été.

- Délais de visites modulables

Dans le détail, le ministre juge en particulier qu'« une réponse doit être apportée » à l'impossibilité de plus en plus fréquente pour les médecins du travail de « respecter les délais réglementaires de visites ». Il propose de revoir le rythme des visites médicales des salariés, « en principe fixé à deux ans », en réorientant les moyens « vers ceux qui en ont le plus besoin » (les travailleurs « affectés à des postes à risques », par exemple). Pour les postes moins contraignants, la fréquence de ces visites pourrait – les partenaires sociaux n'avaient pas réussi à s'entendre sur cette question, les syndicats refusant le passage à trois ans de la fréquence des visites, proposé par le patronat.

- Équipes pluridisciplinaires

Autre proposition : la mise en place d'équipes pluridisciplinaires autour des médecins du travail, comprenant infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), ergonomes, toxicologues, etc. Le suivi médical individuel des salariés « doit rester sous la supervision et la responsabilité des médecins, mais certaines tâches doivent pouvoir être dévolues à des infirmiers ou assistants ».

- Généralistes en renfort

Face à la pénurie de médecins du travail, Xavier Darcos suggère, « à titre expérimental », que « des conventions avec des médecins généralistes » puissent être passées afin de « participer sur certains types de missions au suivi de certains salariés ». Pour recruter plus de médecins, le gouvernement propose de développer la formation continue et de mieux valoriser le métier en formation initiale.

- Gouvernance : deux tiers/un tiers

En matière de gouvernance des services de santé au travail, le gouvernement prévoit une répartition des sièges des conseils d'administration en faveur des employeurs (deux tiers contre un tiers aux syndicats).

> KARINE PIGANEAU

Quotimed.com, le 04/12/2009

LES AUTRES TITRES

- Santé, Sécurité sociale : ce que dit le programme du MoDem
- H1N1 : des réquisitions à l'emporte-pièce
- Vers une cadence de 300 000 vaccinations par jour
- Négociations conventionnelles : la CNAM veut renforcer la prévention par le médecin traitant
- Fillon confirme que les généralistes ne vaccineront pas
- Dix mesures contre la maltraitance des personnes âgées
- Un vaccin A(H1N1)v non adjuvé jusqu'à 9 ans
- Renforts et ouvertures dominicales pour les centres de vaccination
- Une campagne et un plan contre l'infection par le VIH
- Téléthon : zoom sur les progrès de la recherche française



HAS Actualités & Pratiques

Un taux de détection entre 70 % et 73 % est retrouvé pour le dépistage combiné de la trisomie 21 par mesure de la clarté nucale et des marqueurs sériques du 1^{er} trimestre pour un taux de faux positifs de 5 %

QUOTIMED +



Propositions et réactions



La pandémie grippale



Tout ce qu'il faut savoir



Notre sélection

- DU-DIU
- Informatique pratique
- Prix DRH Santé 2009
- Musées de médecine
- HPST : tout ce qu'il faut savoir
- A(H1N1)v
- PLFSS 2010 : propositions et réactions
- ARS : vos 26 "pilotes"
- Loisirs : notre sélection

ENQUÊTE FLASH

Faut-il un fonds commun des dons aux associations ?

- oui
- non
- nsp

> Tous les résultats



Prix du management
des ressources humaines
en santé

Découvrez les vidéos

SERVICES PARTENAIRES

Ordonnances,
papeterie...

LE MOTEUR DE RECHERCHE
DES MÉDECINS

Rechercher

Tous droits réservés - SESC 2009 - Nous contacter ? - Mentions légales - Qui sommes nous ? - La fréquentation de ce site est certifiée par l'OJD

Recherches fréquentes



Un site du Groupe CMP Medica (UBM)

Information et Formation continue : Système de soins, Médecine au quotidien | [Pharmacien et équipe officinale](#) | Management de Santé | Pratique Médicale du Généraliste

Produits de Santé : Banque de données | Recommandations thérapeutiques | Pratique Officinale | Référence législative et tarifaire

Salons et événements : Médecine Générale | Technologies de l'information en Santé | Hôpital | Univers de la gérontologie | Eau et Bien-être

Services : Ordonnances | Moteur de recherche médecin | Annuaire Industrie Pharmaceutique et partenaires | Annuaire établissement sanitaires Médico-sociaux et sociaux | Diplômes universitaires | Petites Annonces | Blog Hôpital

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à informer les personnes qui fournissent des données nominatives sur notre site de leurs droits, notamment de leur droit d'accès et de rectification sur ces données nominatives. Nous nous engageons à prendre toutes précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers.